



Les biais de mesure propres à l'IPC canadien

L'**indice des prix à la consommation** (IPC) est la mesure de l'inflation la plus couramment utilisée au Canada. Les rajustements salariaux liés au coût de la vie et l'indexation de l'impôt sur le revenu et des avantages sociaux tels que les retraites sont fondés sur l'IPC. Il est donc important que cette mesure rende compte de l'inflation aussi justement que possible.

Il est également essentiel à la conduite de la politique monétaire que les variations des prix au sein de l'économie soient évaluées correctement — en particulier dans un régime de ciblage de l'inflation comme le nôtre, aux termes duquel la Banque du Canada est tenue de maintenir l'inflation mesurée par l'IPC global à un taux annuel de 2 % à moyen terme.

La mesure de l'évolution du coût de la vie par l'IPC est sujette à divers types de biais. C'est pourquoi, lorsqu'elle fixe sa cible d'inflation, la Banque doit tenir compte de tout biais important inhérent à cet indice.

Sources des biais de mesure

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles l'évolution de l'IPC peut ne pas fournir une mesure exacte des variations réelles du coût de la vie.

Biais attribuable à la substitution des produits

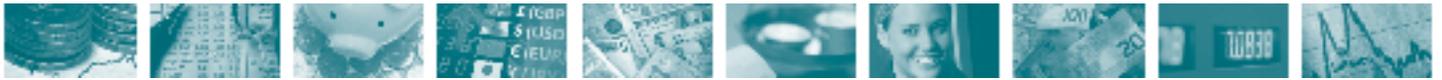
L'une de ces raisons tient au fait que l'IPC mesure le coût d'achat, pour le consommateur, d'un panier de biens et de services dont la composition est fixe et

dont le contenu est révisé tous les deux ans seulement. Or, les prix relatifs de différents produits évoluent entre deux révisions et il arrive au consommateur de remplacer un article devenu trop cher par un autre moins onéreux. Par exemple, une hausse marquée du prix du bœuf l'incitera à acheter du porc ou du poulet si ces viandes sont moins coûteuses. Compte tenu de ce changement dans les profils de dépenses, l'augmentation réelle du coût de la vie global sera inférieure à celle du coût d'achat du panier initial, de sorte que, en présence d'un biais lié à la substitution des produits, le coût de la vie réel peut être exagéré.

Biais attribuable aux nouveaux biens

Les nouveaux produits qui apparaissent sur le marché entre deux mises à jour du panier de consommation (par ex., les téléviseurs haute définition et les appareils photo numériques) constituent une autre source de biais de mesure. Certains de ces nouveaux produits (notamment les produits électroniques de consommation) enregistrent habituellement une baisse marquée de leur prix relatif après leur lancement. Si cette diminution survient avant que le produit en question soit inclus dans le panier de consommation, l'IPC global surévaluera le coût de la vie véritable (dans une proportion qui dépend de la part de ces nouveaux produits dans la totalité des dépenses).





D O C U M E N T S D ' I N F O R M A T I O N

Biais lié aux variations de la qualité

L'IPC a pour but de fournir une mesure de l'évolution absolue du prix d'un panier de consommation de qualité constante, en comparant les prix des biens et des services qui le composent à deux moments distincts. En fait, des améliorations de la qualité peuvent faire baisser le prix de certains articles. Ainsi, les progrès techniques rapides ont entraîné une diminution du prix des ordinateurs personnels et une augmentation de leur puissance de calcul. Statistique Canada a recours à diverses méthodes pour corriger les prix en fonction de l'évolution de la qualité, mais ces ajustements peuvent ne pas éliminer entièrement le biais. L'IPC global est donc surestimé si les améliorations sur le plan de la qualité ne peuvent pas être mesurées aussi rapidement qu'elles ont lieu.

Biais lié à la substitution de points de vente au détail

Avec l'arrivée au Canada des magasins de vente au rabais et des magasins-entrepôts, il s'est produit une modification des parts de marché en faveur des détaillants qui vendent moins cher. Si l'effet de ces changements de prix à la consommation n'est pas pleinement pris en compte, la mesure du coût de la vie sera exagérée.

Estimation globale du biais propre à l'IPC canadien

Les recherches effectuées par la Banque du Canada indiquent que, sous l'effet combiné des quatre principales sources de biais présentées ci-dessus, l'IPC canadien surestime l'augmentation du coût de la vie dans une proportion d'environ 0,5 % par an. Ce pourcentage est un peu inférieur à la plupart des estimations dans d'autres pays. Aux États-Unis, le biais de mesure est estimé à quelque 1 %.

Pour obtenir plus de précisions, voir A. Crawford (1998), « Le point sur les biais de mesure inhérents à l'IPC canadien », *Revue de la Banque du Canada*, printemps, p. 39-54.

J. Rossiter (2005), *Measurement Bias in the Canadian Consumer Price Index*, [document de travail](#) n° 2005-39, Banque du Canada.

P. Sabourin (2012), « Les biais de mesure inhérents à l'indice des prix à la consommation canadien : une mise à jour », *Revue de la Banque du Canada*, été, p. 1-12.

Mai 2013

